

CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE

Séance du 22 Janvier 2015 à 20 heures

Président : Mme Patricia CLÉMENT

Présents : Mmes CHABRIDON, COULON, SIGNORET, PARENT et BILLOUD, Mrs PRUDENT, GUILLEMIN, LAMY-PERRET et REVILLON

Excusé : Mr PANNETIER

Mme CHABRIDON est désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu du 09 Décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour trois délibérations : la compétence PLUI à la Communauté de Communes, la création d'un syndicat mixte pour le SCOT et le remboursement de frais que Mme le Maire a dû avancer pour le compte de la commune. Le Conseil Municipal accepte ces rajouts à l'unanimité.

Délibérations

► Le Syndicat des Eaux du Haut-Mâconnais a, dans sa séance du 09 Décembre 2014, décidé de changer de siège social et d'installer ses bureaux dans le bâtiment intercommunal à Fleurville. Les Communes membres doivent se prononcer sur cette question. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte ce changement de siège social et la modification des statuts qui en découle.

► Le SIVOM du Canton de Lugny a, dans sa séance du 17 Novembre 2014, décidé de changer de siège social et d'installer ses bureaux dans le bâtiment intercommunal à Fleurville. Les Communes membres doivent se prononcer sur cette question. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte ce changement de siège social et la modification des statuts qui en découle.

► Compétence du SIVOM « dépenses d'investissement et de fonctionnement du collège ».

Depuis que la compétence collège a basculé au Conseil Général, celle du SIVOM doit être ramenée exclusivement au gymnase. La première étape est de modifier cette compétence en ce sens et la deuxième sera de la basculer aux statuts de la Communauté de Communes. En effet, les installations sportives ne peuvent plus répondre aux besoins de tous les utilisateurs des différentes structures (dojo, gymnase...) et des agrandissements sont donc à l'étude dans le cadre d'une commission intercommunale. Dans sa séance du 17 Novembre 2014, le SIVOM a accepté la modification de la rédaction de la compétence « dépenses d'investissement et de fonctionnement du collège » et l'a ramenée à « dépenses d'investissement et de fonctionnement du gymnase ». Les Communes membres doivent donner leur accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte la modification de la rédaction de la compétence du SIVOM « dépenses d'investissement et de fonctionnement du collège » comme suit : « dépenses d'investissement et de fonctionnement du gymnase » ainsi que la modification des statuts du SIVOM qui en découle.

► Compétence charte du SIVOM du Canton de Lugny

La compétence charte ayant une vocation touristique, il est logique que celle-ci soit transférée à la Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône. Pour se faire, cette compétence doit dans un premier temps être restituée aux Communes membres pour être ensuite transférée à la Communauté de Communes. Le SIVOM a, dans sa séance du 17 Novembre 2014, accepté le retrait de la compétence charte de ses statuts et son transfert aux communes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte le retrait de la compétence charte des statuts du SIVOM et la reprend à son compte à compter du 1^{er} Mars 2015.

► Compétence PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Madame le Maire explique que suite à une réunion d'information avec la DDT sur la démarche PLUI, son fonctionnement, ses atouts en terme de cadre d'aménagement du territoire, le conseil communautaire a souhaité, dans sa séance du 24 Novembre 2014 prendre la compétence PLUI. Le PLUI permet de mettre en place un règlement intérieur et un document commun mais chaque commune continuera de gérer ces décisions en matière d'urbanisme. Toutes les communes participeront à l'élaboration du PLUI. La commune de Fleurville devra d'ici le 31 Décembre 2015 transformer son Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte la prise de compétence PLUI par la Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône ainsi que la modification de ses statuts qui en découle.

► Mme le Maire explique que le Préfet de Saône-et-Loire a demandé aux Communes membres des Communautés de Communes incluses dans le périmètre du SCOT de se prononcer sur la création d'un syndicat

mixte pour permettre l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial). Ce syndicat sera composé de 80 membres nommés au prorata du nombre d'habitants de chaque Commune membre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte la création d'un syndicat mixte compétent en matière de SCOT et approuve ses statuts.

► Mme le Maire a dû avancer 50 euros dans un magasin n'acceptant pas l'établissement d'une facture au nom de la commune pour cette somme. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 9 voix pour et 1 abstention, accepte le remboursement de cette somme à Mme CLÉMENT et l'autorise à établir le mandat administratif correspondant.

► Avancement de grade de Karine NICOLAS

Mme NICOLAS peut prétendre par ancienneté à un avancement de grade au poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe au 4^{ème} échelon (actuellement au grade de rédacteur de 2^{ème} classe au 8^{ème} échelon). Cet avancement lui permettrait d'évoluer et de ne pas être bloquée dans sa carrière car la fin de grille est le 9^{ème} échelon.

Le Conseil Municipal souhaite avoir des renseignements complémentaires, la question sera remise à la prochaine séance.

Aménagement de la Rue du Glamont

Les travaux d'enfouissement sont prévus en 2015 et 2016. Une réunion publique sera organisée en Février afin d'informer les riverains.

Débat d'orientations budgétaires

Plusieurs orientations seront à étudier au moment du budget.

- Aire de jeux derrière la Mairie
- Meuble pour la bibliothèque
- Travaux sur les bâtiments : toiture et étanchéité du lavoir, reprise du bâtiment des pompiers, façade de l'agence postale, éclairage pour l'accès au parking de la Mairie, défibrillateur.
- Voirie : Rue Buissonnière, chemin d'accès derrière la DRI, chemin d'accès au parking de la Mairie, éclairage Rue des Bouvreuils.
- Achat d'une tondeuse autoportée, il y a 8675 m² de pelouse
- Travaux de la Rue du Glamont
- Décoration et aménagement de la salle des fêtes

Questions diverses

- Le schéma de mutualisation des services est porté par la Communauté de Communes. L'étude est en cours. Des groupes de travail composés de personnel des communes se rencontrent pour travailler sur différentes directions. Plusieurs projets vont être proposés à la fois pour le service technique et pour le service administratif.

- Une réunion a été organisée entre les Maires de Fleurville, Viré et Saint-Albain concernant l'éventuelle fermeture d'une classe à l'école de Saint-Albain. Aujourd'hui 33 enfants de Fleurville sont scolarisés à Viré et 11 à Saint-Albain et nous avons une convention avec ces deux communes.

- L'expertise de la maison de M MARGUIN suite aux inondations du mois de Novembre Rue du Glamont, a été reportée.

- Mme le Maire informe le Conseil que le Tribunal Administratif de Dijon, par décision du 18 Décembre 2014, a débouté les époux BOHELAY de leur recours engagé contre la commune.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 19 Février 2015.

Le Maire
P CLÉMENT